







28 mai 2021

Accompagner en ingénierie les territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique

Sommaire

p. 18

Calendrier de déploiement

```
p. 03
Le mot des ministres
p. 04
Chiffres-clés
p. 05
Les 14 mesures du plan Avenir Montagnes
p. 07
Avenir Montagnes Ingénierie
Les objectifs du programme
p. 10
Les 5 principes du programme
p. 11
Les mesures clés du programme
p. 15
Le mot des partenaires
p. 16
Les territoires éligibles
```

Le mot des ministres

Aujourd'hui les territoires de montagne font face à de profondes mutations: touristiques, économiques, et environnementales. Afin d'accompa-

gner les changements d'activités liés à ces évolutions, l'État propose aux collectivités un programme dédié d'ingénierie. Pour protéger notre environnement, développer le tourisme quatre saisons, s'adapter aux évolutions dues aux changements climatiques etc. Mon ministère s'investit pleinement aux côtés des élus pour leur apporter une aide adaptée et experte. »

Barbara Pompili Ministre de la Transition écologique

Nos massifs recèlent d'incroyables richesses forgeant le tourisme de demain: attractivité, dynamisme économique, innovations, paysages,

biodiversité. Mais le tourisme est avant tout une économie de l'offre qui doit être diversifiée, qualitative et durable. L'enjeu identifié par l'État de l'accompagnement à la concrétisation de projets touristiques dans les territoires participe du renforcement de cette offre indispensable à la résilience économique et à l'attractivité des destinations de montagne. »

Jean-Baptiste Lemoyne

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie

Joël Giraud

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité L'État s'engage aux côtés des territoires de montagne afin de leur donner toutes les cartes en main pour penser l'avenir. Ils sont confrontés à de grands défis, exacerbés par la crise sanitaire: résilience du modèle touristique, adaptation au changement climatique, préservation et mise en valeur d'un patrimoine naturel exceptionnel...
Nous mobiliserons une ingénierie sur mesure pour les accompagner dans leurs projets. »

Jacqueline Gourault

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

La montagne est la zone biogéographique de Métropole la plus riche et la plus dense en termes de biodiversité mais aussi là où elle est dans le meilleur état. Ainsi, 7 parcs nationaux, 18 parcs naturels régionaux et 8 grands sites représentent à eux seuls 43 % de la surface des massifs de métropole. Ils impliquent plus de 2000 des 5600 communes situées en zone de montagne. Valoriser la richesse de la biodiversité et des paysages de montagne constitue un atout de développement local et répond à une attente sociétale forte en faveur d'un tourisme de promenades/randonnées en pleine nature. L'offre d'ingénierie proposée par les gestionnaires d'espaces naturels et grands sites permettra d'accompagner les territoires de montagne sur des produits touristiques innovants liés à la préservation de la biodiversité. »

Bérangère Abba

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité

L'État, par le biais de l'ANCT et de tous ses partenaires mobilisés, apportera ainsi une aide opérationnelle pour accompagner une soixantaine de territoires en montagne. Ce nouveau programme national d'appui constitue le volet "Ingénierie" du plan Avenir Montagnes qui comprend également un important volet de soutien aux investissements de demain. Il s'agit de soutenir ces territoires à partir du principe de l'autodéveloppement, favorisant ainsi les projets de territoires, par les territoires, pour les territoires. »

9 massifs

dont 6 métropolitains



27 %
du territoire national
est occupé par des
massifs montagneux

8617

communes

en zone de massif de montagne 10 millions d'habitants



15 % de la population française

TOURISME

20 Mds€

de **retombées économiques** à l'année

19 %

de la **clientèle touristique**française accueillie
en montagne

27%

nuitées marchandes internationales en montagne



Fonds Avenir Montagne

DOTÉ DE

331 M€

dont

300 M€

en investissement État et Régions

31 M€

en ingénierie

60

territoires de montagnes accompagnés dans le cadre d'Avenir Montagnes Ingénierie ET BIODIVERSITÉ

PAYSAGE, TERROIRS

de la surface des massifs de métropole sont des

espaces naturels protégés
(avec 7 parcs nationally 18 parcs

(avec 7 parcs nationaux, 18 parcs naturels régionaux et 8 grands sites)



58%

de la surface des montagnes est couverte de **forêts** et **milieux semi-naturels**

38%

de la surface des montagnes est occupée par des **terres agricoles**



Les 14 mesures du Plan Avenir Montagnes

Le Premier Ministre a annoncé le 27 mai un plan de soutien à l'investissement baptisé Avenir Montagnes doté de **650 M€**, générant 1,8 Md d'investissements publics dans les territoires et organisé autour de 14 mesures présentées ci-dessous. Parmi ces mesures, un fonds Avenir Montagne doté de 331 M€ dont 300 M€ en investissement à parts égales entre l'Etat et les Régions et 31 M€ en ingénierie.

Avenir Montagnes Ingénierie constitue le volet d'accompagnement des territoires en ingénierie du fonds Avenir Montagnes.

MESURE 1

Lancement d'un fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 M€ comprenant un volet de 300 M€, co-financés avec les régions, pour soutenir les investissements en lien avec les axes du plan, et un volet de 31 M€ d'accompagnement à l'ingénierie des territoires qui en ont besoin pour monter ce type d'investissements.

MESURE 2

Mise en place d'un point d'entrée unique au niveau local pour accompagner les acteurs de la montagne dans l'accès aux dispositifs de soutien.

Axe 1

FAVORISER LA
DIVERSIFICATION
DE L'OFFRE ET
LA CONQUÊTE
DE NOUVELLES
CLIENTÈLES

MESURE 3

Mobilisation du prêt tourisme au profit des acteurs de la montagne.

MESURE 4

Mobilisation de la garantie de la Caisse des Dépôts pour faciliter l'accès des opérateurs aux prêts relance tourisme sur fonds d'épargne et à l'enveloppe de 500 M€ qu'elle propose.

MESURE 5

Soutien aux « colos apprenantes » en montagne.

MESURE 6

Négociation d'un accord national de tarifs préférentiels pour les établissements organisateurs de séjours montagne pour enfants.

MESURE 7

Lancement d'une initiative pour jumeler les écoles et les établissements scolaires de la montagne avec ceux du reste du territoire.

MESURE 8

Création d'un nouveau prêt subordonné pour les opérateurs du tourisme social de taille intermédiaire.

MESURE 9

Renforcement des actions de promotion de la destination montagne toute l'année par Atout France à hauteur de 8 M€ de 2021 à 2024.

Axe 2

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DE MONTAGNE

MESURE 10

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilité durables, innovantes et de proximité du premier et dernier kilomètre (parmi lesquels les projets de création d'ascenseurs valléens).



MESURE 11

Faire de la biodiversité un atout du développement touristique local par l'aménagement et la restauration de 1000 km de sentiers de montagne, ainsi que par la protection de la biodiversité dans une démarche de valorisation.

MESURE 12

Mobilisation du fonds Tourisme durable vers les territoires de montagne à hauteur de 8 M€.

Axe 3

DYNAMISER
L'IMMOBILIER DE
LOISIR ET ENRAYER
LA FORMATION DE
« LITS FROIDS »

MESURE 13

Instauration pour le tourisme de montagne d'une cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué au bénéfice de nouvelles foncières dédiées pour conserver les hébergements en résidence de tourisme en gestion active.

La Banque des Territoires y contribuera à hauteur de 25 M€ de fonds propres par an pendant 5 ans dans le cadre de tours de tables diversifiés.

MESURE 14

Lancement par Atout France d'un appel à manifestation d'intérêt France Tourisme Ingénierie financé par la Banque des Territoires pour stimuler et accompagner les opérations de rénovation des copropriétés et des résidences de tourisme en station.

Les objectifs du programme

Un dispositif d'accompagnement pour les territoires de montagnes en transitions

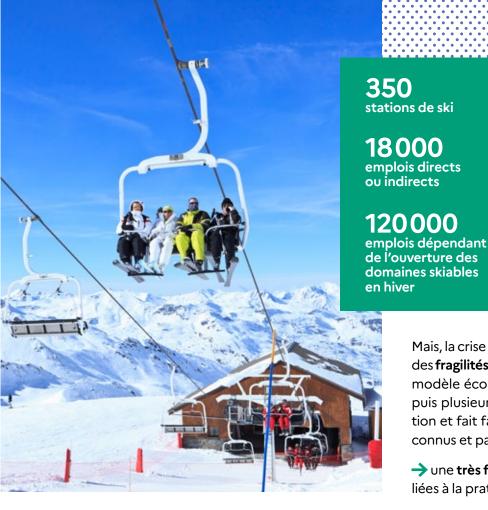


Dans une société confrontée à de forts déséquilibres territoriaux, sociaux, sanitaires et environnementaux, la montagne est un territoire attractif pour une majorité de nos concitoyens. Représentant un peu moins d'un tiers du territoire français, elle véhicule des valeurs d'authenticité, d'engagement, d'espace et de nature encore préservés, favorables à l'épanouissement personnel. Les lois montagne de 1985 et 2016 ont reconnu à la fois les aménités (ressources en eau, biodiversité, paysages uniques...), les atouts en matière de qualité de vie, d'emploi et de loisirs, ainsi que les handicaps (relief, climat, enclavement) des massifs, et ont consacré, sur ce fondement,

l'engagement de la collectivité nationale auprès de ces territoires. La fragilité des zones de montagne et leur vulnérabilité face au changement climatique, rendent nécessaire un renforcement de l'engagement et de l'appui de l'État à ces territoires, pour accélérer leur adaptation aux grandes transitions en cours, notamment démographique, écologique, numérique.

Le **tourisme** constitue une composante majeure de l'activité pour une grande partie des territoires de montagne avec des retombées estimées à 20 milliards d'euros (2018/2019). Ces territoires contribuent ainsi, d'une part, à l'attractivité internationale de la France (la montagne draine une importante clientèle étrangère - principalement européenne) et représentent, d'autre part, une partie non négligeable des ressources nationales en matière de tourisme (27 % du total des nuitées touristiques françaises). L'offre française en matière de domaines skiables est l'une des plus importantes du monde.





Le tourisme de montagne a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire et par les mesures de protection des populations mises en place pour contrôler l'épidémie. Pour atténuer les pertes financières des acteurs économiques qui en résultent, et en plus des outils de droit commun (prêts garantis par l'État, fonds de solidarité à destination des entreprises, activité partielle à taux plein, exonérations de cotisations sociales, etc.), l'État a mis en place, pour faire face à l'urgence, des dispositifs spécifiques de soutien aux territoires de montagnes: la création d'un fonds d'indemnisation des exploitants de remontées mécaniques, la généralisation de l'activité partielle pour les saisonniers, l'extension du fonds de solidarité à destination des commerces, le renforcement du fonds de solidarité avec la prise en compte des coûts fixes pour les résidences de tourisme notamment, l'ouverture du fonds de solidarité aux moniteurs de ski et aux activités dépendantes des remontées mécaniques, la mise en place d'une aide à destination des écoles de ski, etc..

Mais, la crise agit aussi comme un révélateur des fragilités du tourisme de montagne. Son modèle économique connaît en effet depuis plusieurs années une remise en question et fait face à des défis désormais bien connus et partagés:

- → une **très forte dépendance** aux activités liées à la pratique du **ski alpin**;
- → une fréquentation hivernale stagnante avec des difficultés à attirer les jeunes clientèles et une moyenne d'âge des pratiquants de ski en hausse;
- des problématiques liées à une baisse et une plus grande imprévisibilité de l'enneigement naturel et à la gestion de la ressource en eau dans un contexte de transitions écologiques, qui rend déjà aléatoire la couverture neigeuse dans beaucoup d'endroits.;
- → la nécessité de renforcer la **résilience des territoires** (forêt, agriculture, pastoralisme), la préservation de la biodiversité et du patrimoine paysager, de mener un travail sur la question sensible des conflits d'usage (pour les ressources en eau principalement), la sobriété foncière et énergétique;
- → les exigences de **rénovation d'un parc d'hébergements touristiques** vieillissant et peu commercialisé;
- → des attentes des clientèles qui évoluent avec une demande forte d'activités diversifiées et d'un tourisme bas carbone respectueux de l'environnement.

Par son effet révélateur, la crise offre donc l'opportunité de se réinventer vers plus de durabilité et de diversification, pour une économie touristique plus résiliente.

C'est dans ce cadre, et après une consultation des acteurs au niveau national, par le biais des instances de la montagne (Conseil national de la montagne et comités de massifs sous l'égide des commissariats de massif) et lors des visites ministérielles sur le terrain, que le Gouvernement a décidé d'un plan de soutien à l'économie de montagne vers un tourisme plus durable. Baptisé Avenir Montagnes, il comporte un volet d'aides à l'investissement et un dispositif d'accompagnement en ingénierie.

Avenir Montagnes Ingénierie constitue le volet « ingénierie » de ce plan d'investissement pour le tourisme en montagne. Ce programme, en complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT, vise à apporter un appui très opérationnel à une soixantaine de territoires de montagne (dont les stations de ski et les stations thermales), désirant repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueux de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières.

L'ANCT mettra en œuvre Avenir Montagnes Ingénierie en associant étroitement au déploiement des dispositifs d'action sur le terrain les ministères (Transition écologique, Affaires étrangères/Tourisme, Intérieur - Gendarmerie nationale, Sports) et partenaires publics contribuant à l'offre de services ou à leur financement, notamment la Banque des Territoires, Atout-France, le Cerema et l'Ademe.

LES COMMISSARIATS DE MASSIFS

Les commissariats de massif, relais territoriaux de l'ANCT dans le cadre spécifique de la loi Montagne, conseillent et appuient les préfets de région coordonnateurs de massif pour mettre en œuvre la politique d'aménagement, de dynamisation et de développement du massif, notamment par le cofinancement de projets, au titre des CPIER (contrat de plan interrégional État-Régions) de massif. Ils assurent le secrétariat général des comités de massif, instances de concertation consultatives qui réunissent les forces vives du territoire, et accompagnent de façon transversale, interrégionale et interministérielle, les collectivités territoriales et acteurs publics comme privés porteurs de projets au sein du massif.



Les 5 principes

guidant l'action de l'État pour Avenir Montagnes Ingénierie

PARTIR DES TERRITOIRES de montagne désirant repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée et durable, ET DE LEURS PROJETS. L'État n'impose pas sa vision: il se met en situation d'accompagner au mieux la stratégie touristique définie par les territoires. Le programme s'adaptera à la taille des projets des territoires de montagne portés, au niveau local, afin d'épouser au mieux les dynamiques des territoires et de répondre aux besoins de leurs habitants.

MOBILISER LES COMMISSARIATS DE MASSIF DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES.

Avenir Montagnes Ingénierie renforce les moyens d'accompagnement proposés en relation étroite avec les commissariats de massifs, équipe relais pour l'exécution du programme sur le terrain, notamment le pilotage local de l'ingénierie, en lien avec les délégués territoriaux de l'ANCT et les partenaires du programme.

SE DONNER LE TEMPS DES TRANSITIONS.

Il s'agit d'apporter un accompagnement à partir d'une vision globale et d'un engagement partenarial, intégré aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE). APPORTER UNE RÉPONSE SUR
MESURE ADAPTÉE AUX STRATÉGIES
DES DIFFÉRENTS MASSIFS.

Il ne s'agit pas de faire dans chaque massif la même chose, mais bien d'apporter une réponse aux problèmes rencontrés par chaque territoire de montagne. C'est le principe même de la différenciation, qui permet de reconnaître les enjeux propres à chaque massif et d'ajuster les réponses que l'État et ses partenaires apportent au regard de ces situations et besoins spécifiques.

COMBINER APPROCHE NATIONALE ET LOCALE, MASSIF PAR MASSIF.

L'État tient compte de l'offre d'ingénierie existante dans les territoires, car beaucoup de collectivités locales (régions et départements en particulier) ont déjà développé leurs propres actions d'accompagnement des territoires de montagne. Avenir Montagnes Ingénierie est un programme intégrateur par la mobilisation des commissariats de massif, de façon transversale, interrégionale et interministérielle.

Les mesures clés du programme

Avenir Montagnes Ingénierie

L'offre de services du programme rassemble les outils et les expertises apportés par l'ensemble des partenaires, en soutien des projets de territoire. Elle s'organise autour de **trois piliers**:

PILIER 1

RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET

par territoire sélectionné pour accompagner la conception, la mise en œuvre et assurer le suivi du nouveau projet de développement touristique en transitions:

- financement à 75 % du coût salarial par le programme sur 2 ans;
- formation des chefs de projet et accompagnement dans le cadre d'un réseau;
- assistance au management du projet pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet de transition.

PILIER 2

MUTUALISATION ET PARTAGE
DES EXPÉRIENCES entre collectivités
et entre massifs sous la forme:

- d'un club des territoires lauréats, pour une mise en réseau;
- d'une plateforme, centre de ressources, de mise en partage des expériences inspirantes déjà conduites.

PILIER 3

SOUTIEN EN INGÉNIERIE PAR UN ACCÈS À DES OFFRES THÉMATIQUES

pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire en conformité avec les objectifs du programme.



Une offre d'ingénierie thématique en 10 points principaux

L'offre de services d'Avenir Montagnes Ingénierie sera étoffée et adaptée au gré de l'identification de nouveaux besoins et des contributions des partenaires. Les territoires bénéficieront d'un accompagnement sur mesure en réponse à leurs besoins et aux enjeux identifiés dans le cadre des évolutions amorcées en montagne.

De façon transversale, les marchés d'études de l'ANCT et de la Banque des territoires, ainsi que l'expertise du Cerema, seront mobilisés pour renforcer l'appui aux territoires cibles sur la diversification et le tourisme durable.



DIAGNOSTICS APPROFONDIS ET ACCOMPAGNEMENTS AUX TRANSITIONS:

- → un accompagnement de **mise en dynamique des territoires autour d'un projet** avec un accès aux marchés d'ingénierie de l'ANCT ou de la Banque des Territoires pour:
 - réaliser un diagnostic territorial et définir des enjeux et orientations stratégiques;
 - mener une démarche de concertation et de participation des habitants;
 - accompagner au cadrage, montage, pilotage et mise en œuvre des projets.
- → un appui à la carte par l'outil « Atelier des territoires » du ministère de la Transition écologique (ateliers flash et locaux) adapté aux besoins des territoires.
- → Un appui par l'outil « plan de paysage » du ministère de la Transition écologique (appel à projet annuel) adapté aux besoins des territoires (volet généraliste ou thématique « transition énergétique » co-piloté avec l'Ademe).
- → un appui par la démarche « Territoires en commun Territoires d'engagements » de l'ANCT mobilisant une démarche d'ingénierie collective (6 à 12 mois), pour que le territoire puisse élaborer son plan d'action, de façon coopérative et citoyenne, en profitant de regards croisés.
- → la mobilisation d'outils d'aide la décision du type CLIMSNOW, service développé par le consortium de MétéoFrance, l'INRAE et DIANEIGE pour adapter la stratégie touristique et le programme d'investissements structurants des stations et territoires de montagne au changement climatique et aux projections de l'évolution de l'enneigement.

L'ANCT ou la Banque des Territoires peuvent cofinancer une étude pour quantifier, à diverses échéances, la fiabilité de l'enneigement (neige naturelle damée, avec/sans neige de culture), sa variabilité et la capacité de chacune des stations à maintenir son exploitation selon quels

efforts et selon quelles

modalités.



FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ATOUT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'appui proposé permettra de définir, en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels (établissements publics, collectivités locales, syndicats mixtes, associations) et des grands sites, des produits touristiques innovants liés à la préservation de la biodiversité, des sites remarquables et des paysages, avec notamment: la sensibilisation à l'environnement, la vulgarisation scientifique sur les espèces et leurs habitats, les mesures et bonnes pratiques pour développer une fréquentation durable (y compris modalités d'accès et de déplacements), la restauration et l'aménagement de sentiers de montagne, la mise en œuvre de plans d'action

en faveur des paysages, des sites classés (grands sites), de lutte contre la pollution lumineuse (ciels étoilés) ou de toute action innovante liée à la transition écologique du territoire.



RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DU PARC D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIR

Au travers du programme France Tourisme Ingénierie porté par Atout France et doté de 5 M€ financés par la Banque des Territoires: 50 stations de montagne seront accompagnées sur 30 mois, avec un déploiement en 2 vagues de 25 stations lauréates chacune. Chacune des stations lauréates bénéficiera:

- d'un apport en ingénierie: expertises (technique, juridique, financière), outils d'aide à la décision (Icare, Conitiff®, simulateur de retombées économiques);
- → d'une aide financière à la conduite d'études opérationnelles.

Cet AMI est accessible via le lien:

www.atout-france.fr/content/renovation-des-stations-de-montagne-2021-2026





DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES DU PREMIER OU DU DERNIER KILOMÈTRE

Les territoires sélectionnés bénéficieront d'un accès prioritaire à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) France Mobilités permettant d'expérimenter et évaluer des solutions et des services de mobilité, durables, innovants et de proximité. Lancé en deux vagues (à l'automne 2021 et au second semestre 2022), cet AMI, doté de 10 M€ sur 2 ans, accompagnera en ingénierie entre 25 et 40 territoires, de densité intermédiaire à très peu dense.





DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION TOURISTIQUE DES COMMUNES THERMALES

En complément des offres précédemment décrites, les stations thermales sélectionnées pourront bénéficier du partage de l'expérience de la Route des Villes d'Eaux du Massif central : diversification notamment filière bien-être et valorisation du patrimoine thermal, structuration et promotion de l'offre des stations comme destination touristique d'excellence.



DIVERSIFICATION AGRICOLE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'AGRO-TOURISME

Dans un contexte où le secteur agricole est à la recherche de davantage de proximité avec le consommateur, l'articulation des politiques d'accueil et du tourisme, sera favorisée par la mobilisation d'un accompagnement adapté, en collaboration avec la profession agricole, permettant de développer un accueil du public, de mettre en avant des produits locaux de qualité issus de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de développer les circuits courts.

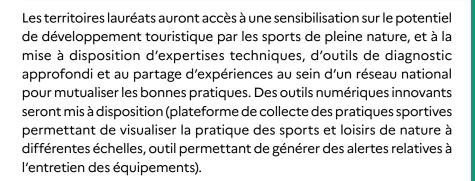


VALORISATION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE EN APPUI AU TOURISME

Les territoires bénéficieront d'un accompagnement (diagnostic, appui méthodologique à la structuration de la filière) pour renforcer la valorisation locale du bois dans les investissements structurants du tourisme en montagne (construction et rénovation du bâti, production d'énergie), la prise en compte du rôle des espaces forestiers dans la gestion des risques en montagne et l'intégration de la forêt dans l'offre touristique (sensibilisation, orientation touristique, conciliation des usages).



DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE SPORTIVE PLEINE NATURE DIVERSIFIÉE





Des outils numériques innovants seront mis à disposition: plateforme de collecte des pratiques sportives permettant de visualiser la pratique des sports et loisirs de nature à différentes échelles, outil permettant de générer des alertes relatives à l'entretien des équipements, etc.



SÉCURISATION DES ACTIVITÉS EN MONTAGNE, APPUI JURIDIQUE ET CONFLITS D'USAGE

Le ministère de la Transition écologique et la Gendarmerie nationale aideront les territoires sélectionnés à promouvoir et mettre en œuvre, selon une approche multipartenariale, des démarches pilotes de prévention des risques qui caractérisent les territoires de montagne. Les services du MTE aideront les collectivités à inscrire leurs projets d'enneigement dans un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) afin qu'ils fassent l'objet d'une concertation avec tous les usagers de l'eau pour prévenir les conflits d'usage.

Les services du ministère de la Transition écologique aideront les collectivités à inscrire leurs projets d'enneigement dans un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), afin qu'ils fassent l'objet d'une concertation avec tous les usagers de l'eau pour prévenir les conflits d'usage.



APPUI AUX SÉJOURS DE DÉCOUVERTE EN MONTAGNE

Un appui au retour du tourisme social sera apporté par la mobilisation d'ingénierie pour le déploiement d'une offre de séjours éducatifs de découverte de la montagne et la réhabilitation des hébergements d'anciens centres de vacances.



Le mot des partenaires

« La Caisse des dépôts est engagée dans l'accompagnement des territoires de montagne. Il s'agit d'envisager avec eux les changements nécessaires

et les conditions d'un tourisme durable, diversifié et complémentaire, un tourisme « des quatre saisons » qui aborde aussi le sujet de la biodiversité. La Caisse des Dépôts, au travers de la Banque des Territoires et de ses filiales, sera au rendez-vous avec des mesures concrètes et conséquentes pour développer ce secteur économique important pour notre pays. »

Eric Lombard, Directeur Général de la Caisse des Dépôts

« Le programme Avenir Montagnes Ingénierie est d'autant plus indispensable pour nos territoires qu'il doit contribuer à leur permettre de s'adapter aux réalités nouvelles que

sont notamment les transitions numérique et climatique et les transformations profondes des aspirations des consommateurs... La nécessité de cette action dont l'envergure devrait être équivalente au plan neige des années soixante est rendue plus urgente encore au vu de la violence de la crise sanitaire qui a démarré au début de l'année 2020. »

Jeanine Dubie, Présidente de l'Association nationale des élus de la montagne

« Le Cerema accompagne les territoires pour relever les défis des nouvelles aspirations sociétales, de la transition écologique et du changement climatique, tous

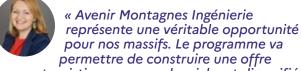
particulièrement sensibles en secteur de montagne. Partenaire de l'ANCT, il aura à cœur de contribuer par ses compétences transversales et multidisciplinaires à ce programme dédié. »

Pascal Berteaud, Directeur Général du CEREMA

« L'appui technique aux communes formant nos parcs nationaux est dans l'ADN de nos chartes. Nous sommes fiers de pouvoir mettre à leur disposition, dans le cadre d'Avenir

Montagnes Ingénierie, nos expériences et notre expertise, en particulier pour l'accueil de tous les publics dans nos sites naturels. »

Laurent Grandsimon, Président de la conférence des présidents de conseil d'administration des parcs nationaux



touristique encore plus riche et diversifiée valorisant pleinement les atouts d'un tourisme 4 saisons durable. Atout France y prendra toute sa part en facilitant les démarches de rénovation de l'immobilier de loisir des stations à travers le programme France Tourisme Ingénierie et en mobilisant toutes ses équipes pour faire rayonner à l'international les formidables expériences à vivre dans nos montagnes »

Caroline Leboucher, Directrice Générale d'Atout France



« Avec l'appui d'Avenir Montagnes Ingénierie qui met l'accent sur le tourisme, nos montagnes riches de leur histoire et tournées vers un avenir confiant, continuent de travailler à la

valorisation de leurs territoires pour ceux qui y vivent et ceux qui viennent s'y ressourcer. Nos massifs développeront, sans tourner le dos à l'économie de la neige, des politiques innovantes et durables qui font vivre nos belles montagnes tout au long des 4 saisons. »

Annie Genevard, Vice-présidente du Conseil national de la Montagne (CNM), Présidente de la Commission permanente du CNM



« La montagne, territoire touristique majeur, s'est construite grâce à ses richesses naturelles et à l'engagement des femmes et des hommes qui y vivent, en particulier

les élus locaux. Avenir Montagne ingénierie doit permettre de les accompagner dans les différentes évolutions en cours, notamment celle du changement climatique, afin de proposer un tourisme plus durable. »

Jean-Luc Boch, Président de l'ANMSM



« La crise sanitaire a révélé que le tourisme était un trésor national au potentiel de croissance verte et durable encore inexploité. En fédérant et en accompagnant tous les acteurs

publics et privés autour de projets innovants et concrets, Avenir Montagnes Ingénierie sera un succès encourageant et inspirant pour le Contrat de filière du tourisme en construction! »

Nicolas Dayot, Président de la commission du tourisme durable du Comité de filière Tourisme.

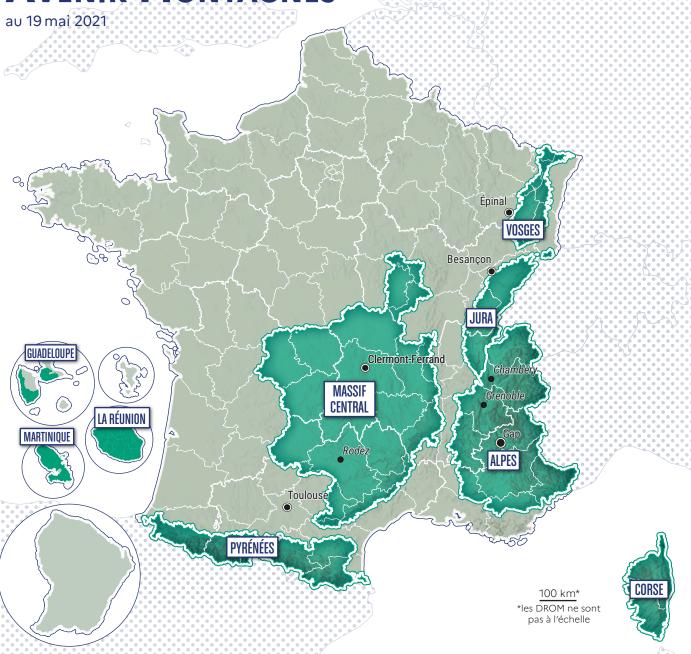




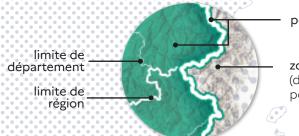
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Les périmètres de massif, territoires éligibles au programme

AVENIR MONTAGNES



Territoires classés en zone de massif



périmètre de massif

zone de relief (donnée manquante pour les DROM)

Commissariats de massif

_●Toulouse Siège

Grenoble Antenne

Calendrier de déploiement du programme

La sélection des territoires lauréats du programme Avenir Montagnes Ingenierie se fera en deux vagues de 30 territoires : une première vague en 2021 et une en 2022.

Ceci permettra à certains territoires de mûrir leur candidature et de bénéficier d'un appui des commissariats de massif si besoin pour la construire. La sélection nationale se basera sur une pré-analyse/pré-sélection par massif, des projets candidats.



27 mai 2021

Lancement d'Avenir Montagnes par le Premier ministre

28 mai 2021

Lancement d'Avenir Montagnes Ingénierie

PREMIÈRE VAGUE DE 30 TERRITOIRES DE MONTAGNE

30 août: échéance des dépôts de candidatures auprès des commissariats de massif

Automne 2021 : sélection nationale des territoires lauréats après analyse au niveau des massifs

Fin 2021: signature des conventions et recrutement des chefs de projets puis mise en œuvre et suivi des projets de territoire

SECONDE VAGUE DE 30 TERRITOIRES DE MONTAGNE SUPPLÉMENTAIRES

Mars 2022: échéance des dépôts de candidatures auprès des commissariats de massif

Été 2022 : sélection nationale des territoires lauréats après analyse au niveau des massifs

Automne 2022: signature des conventions et recrutement des chefs de projets puis mise en œuvre et suivi des projets de territoire





Dossier de presse

28 mai 2021



Retrouvez l'agence sur :



